



## États généraux de la bioéthique : le site dédié

À l'occasion des États généraux de la bioéthique, première séquence de la révision de la loi bioéthique en 2018, le Conseil consultatif national d'éthique a piloté un site web, accessible à tous, pour informer les citoyens et leur permettre d'exprimer leur opinion sur les thématiques. Retrouvez la synthèse de la consultation en ligne et le rapport complet des États généraux sur le site. <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr>

## La construction de la loi

L'ensemble des apports et l'avancée de la construction du projet de loi relatif à la bioéthique sont consultables sur le site Internet de l'Assemblée nationale ou du Sénat. <http://www.senat.fr/tableau-historique/pj119-063.html>  
[http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/bioethique\\_2](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/bioethique_2)



## LE CNOM À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

[https://www.youtube.com/watch?v=n7Wq-M5U20A&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=n7Wq-M5U20A&feature=emb_title)

Le Dr Anne-Marie Trarieux, présidente de la section Éthique et déontologie du Cnom, et le Pr Serge Uzan, vice-président du Cnom, ont été auditionnés par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique. Retrouvez leur intervention, le 29 août 2019 à l'Assemblée nationale.



## BULLETIN SPÉCIAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS - 2010

[https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/bulletin/2010-11/ODM\\_SPE\\_bioethique\\_web.pdf](https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/bulletin/2010-11/ODM_SPE_bioethique_web.pdf)

En novembre 2010, l'Ordre des médecins publiait un numéro spécial bioéthique, abordant certains des thèmes traités aujourd'hui : recherches embryonnaires, élargissement de l'AMP, don d'organes... À consulter et à mettre en regard avec ce bulletin, publié dix ans plus tard, pour constater la rapidité avec laquelle la recherche médicale et la société évoluent.



## #Rencontre

Le président de l'Ordre @BouetP a rencontré le président du @Senat @gerard\_larcher. Accès aux soins dans les territoires, réforme du système de santé, révision des lois de bioéthique... l'Ordre est pleinement mobilisé pour porter la voix des médecins dans le débat public.



Ordre des médecins  
@ordre\_medecins • 12 octobre 2018



## #Audition

#PjLbioethique | A 18h30 le Pr Serge Uzan, vice-président du Cnom, sera auditionné par @Assemblée-Nat sur les questions d'intelligence artificielle et #bioethique aux côtés de Claude Kirchner (INRIA) et de @GrusonDavid #DirectAN.



Ordre des médecins  
@ordre\_medecins • 4 septembre 2019



## RESTONS CONNECTÉS !



sur le web :  
[conseil-national.medecin.fr](http://conseil-national.medecin.fr)

sur Twitter : @ordre\_medecins

par mail :  
[conseil-national@cn.medecin.fr](mailto:conseil-national@cn.medecin.fr)

Nous écrire : Conseil national de l'Ordre des médecins  
4, rue Léon Jost / 75855 cedex 17

## PUBLICATIONS EN LIGNE

Retrouvez le bulletin, le webzine et la newsletter de l'Ordre sur :

[conseil-national.medecin.fr](http://conseil-national.medecin.fr)



**Dr Patrick Bouet**

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

# L'innovation et les progrès fulgurants de la science ouvrent chaque jour de nouvelles perspectives pour la médecine.

Les enjeux liés à la révision de la loi de bioéthique sont importants, à la fois pour la société, et pour nous, médecins. C'est la raison pour laquelle l'Ordre, solidement ancré dans la société actuelle, a pris toute sa part dans le processus.

Nous avons d'abord apporté notre contribution à la consultation publique, organisée début 2018, par le Comité consultatif national d'éthique. Nous nous sommes ensuite exprimés clairement sur quatre sujets principaux du projet de loi, détaillés dans ce numéro spécial. L'Ordre a également été auditionné à deux reprises par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique, à l'Assemblée nationale.

Aucune velléité moralisatrice n'a motivé ces interventions. C'est en gardien de la déontologie, défenseur de l'éthique médicale, que l'Ordre s'est exprimé, et continuera toujours de le faire.

Ces valeurs sont au cœur de la réalisation de ce numéro spécial, qui propose une réflexion globale sur la place du médecin entre innovations scientifiques, évolutions sociétales et respect des principes fondateurs de notre profession, éthiques et déontologiques. Avec une conviction, que nous affirmerons sans relâche : il ne peut y avoir de progrès sans respect du patient et du médecin.

« C'est en gardien de la déontologie, défenseur de l'éthique médicale, que l'Ordre s'est exprimé, et continuera toujours de le faire. »

Directeur de la publication : Dr François Arnault - Ordre des Médecins, 4, rue Léon Jost, 75855 Paris Cedex 17. Tél. : 01 53 89 32 00. E-mail : [conseil-national@cn.medecin.fr](mailto:conseil-national@cn.medecin.fr) - Rédacteur en chef : Pr Stéphane Oustric - Coordination : Isabelle Marinier - Conception et réalisation : CITIZENPRESS - 49, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris - Responsable d'édition : Eva Jednak - Direction artistique : Julie Beau, David Corvaisier - Maquette : Julie Beau - Secrétariat de rédaction : Christine Ferreri, Alexandra Roy - Couverture : Laurent Duvoux - Dépôt légal : à parution - n° 16758 ISSN : 1967-2845. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.



Imprimé sur du papier recyclé

## “ Aller vers une plus grande dématérialisation au sein de l’institution. ”

L'Ordre des médecins est engagé, depuis 2013, dans une transformation profonde avec un objectif de modernisation institutionnelle. Forts de cette dynamique, nous souhaitons aujourd'hui aller vers une plus grande dématérialisation au sein de l'institution. Avec ce numéro spécial « *Enjeux éthiques : la place du médecin* », lui-même entièrement dématérialisé et consultable sur notre site Internet, nous voulions vous transmettre, concrètement, cet engagement au travers de nos publications. Les dossiers que nous abordons dans ce numéro spécial, utiles aux médecins dans leur exercice, leur seront ainsi facilement accessibles. Nous publions déjà, exclusivement en ligne, deux fois par an, un webzine sur le site Internet du Conseil national de l'Ordre des médecins. Pour le bulletin, c'est une première, que nous entendons bien renouveler à l'avenir.



**DR FRANÇOIS ARNAULD,**  
secrétaire général  
du Cnom et  
directeur de  
la publication

CLIQUEZ SUR LE CAHIER THÉMATIQUE SOUHAITÉ POUR Y ACCÉDER DIRECTEMENT :

<b>Lois de bioéthique</b>	<b>Prélèvements et greffes d'organes, tissus et cellules</b>
8	30
<b>Extension de l'assistance médicale à la procréation (AMP)</b>	<b>Éthique et numérique en santé</b>
18	36
<b>Recherches sur l'embryon et les cellules souches</b>	<b>International</b>
24	42

## “ Notre réflexion s’articule dans le respect des grands principes éthiques et déontologiques, et dans l’attachement au modèle bioéthique français. ”



**DR ANNE-MARIE TRARIEUX,**  
présidente de la section Éthique  
et déontologie du Cnom

Partie prenante depuis 2018 dans la réflexion suscitée par la révision des lois de bioéthique, consultations, prise en compte des avis rendus par les différentes institutions et des professionnels, le Conseil de l'Ordre a examiné le projet de loi à l'aune du code de déontologie médicale, dans le respect des grands principes éthiques et déontologiques et dans l'attachement au modèle bioéthique français.

### Assistance médicale à la procréation (AMP)

Les questions sont nombreuses autour de l'AMP sans indication médicale (droit d'accès à l'AMP et non celui du « droit à avoir un enfant », épanouissement de l'enfant, accès aux origines, conditions de mise en œuvre de l'AMP, possible pénurie de gamètes, etc.), mais l'Ordre n'a pas relevé d'arguments éthiques ou déontologiques susceptibles de s'opposer à la dimension sociétale de la loi. L'Ordre, dans le respect des missions qui sont les siennes, demande que soient clarifiées et motivées les conditions de refus lors de la procédure d'AMP pour une prise en compte à la fois de l'intérêt de l'enfant mais également des risques de contentieux, en rapport avec une attitude pouvant être considérée comme discriminatoire dans un contexte légal modifié. Nous recommandons également une information complète, une prise en compte de la balance bénéfice-risque, dont le médecin doit se faire l'interprète dans toutes circonstances, conformément aux règles de bonnes pratiques. Il semble que le rôle de l'Ordre des médecins s'arrête là face aux demandes de la société dans le respect de l'autonomie de la personne et de ses choix.

### Intelligence artificielle et algorithmes

L'intelligence artificielle et le traitement algorithmique des données massives de santé toucheront fortement, à plus ou moins court terme, l'exercice médical. Cependant, quelle que soit la pratique du médecin, l'éthique et la déontologie médicale trouveront à s'appliquer. La rédaction du code de déontologie médicale doit intégrer les nouvelles pratiques, l'e-déontologie. La rédaction des commentaires, voire de certains articles, est examinée

en ce sens. La dimension humaine de la médecine doit perdurer. Elle est à préserver et à défendre. L'Ordre rappelle que l'utilisation de l'intelligence artificielle doit impérativement être considérée comme une aide à la décision humaine et soutient que l'information des personnes doit être préalable à toute utilisation d'un traitement algorithmique de données massives pour permettre un exercice effectif de leur droit d'opposition, sans préjudice de la continuité de la prise en charge.

### Recherche sur les embryons et les cellules souches

L'Ordre est conscient que de nombreux chercheurs estiment aujourd'hui que la France « est à la traîne » et qu'il faut supprimer certaines contraintes, en particulier administratives, notamment concernant la recherche sur l'embryon et les cellules souches. De nouvelles avancées sont demandées dans le but de mieux prendre en charge certaines affections médicales. La loi en prévoit un encadrement strict. Cela est impératif au vu des enjeux et nous devons être conscients des risques de dérives. La recherche sur l'embryon bénéficie d'une clause de conscience spécifique qui, dans ce contexte général, permet à chacun de se déterminer et est plus que jamais nécessaire.

### Gestation par autrui (GPA)

Concernant la GPA, elle est régulièrement évoquée dans les débats. L'Ordre s'est dit opposé à une telle évolution au nom des principes fondamentaux de dignité et de respect de la personne humaine face aux risques de la marchandisation du corps humain et des dérives possibles.

Pour conclure, je reprendrais la phrase du docteur Jean-Claude Ameisen : « *Un véritable débat éthique, c'est aller vers des chemins différents de ceux que chacun avait au départ.* »